



**Technigaz
Valengreen**

Chauffage - Sanitaire



Des professionnels à votre service

www.technigaz.pro

ZAE des dix Muids
Chemin des Postes
59770 Marly

Tél. 03 27 24 61 00
Fax 03 27 34 32 89

accueil@technigaz.pro

Contrat d'entretien Tva à taux réduit

5^{ème} année
sans hausse
de tarif

Conditions générales du contrat :

Le contrat d'entretien est conclu pour une durée d'un an. Une reconduction du contrat vous sera proposée tous les ans par courrier avant échéance.

Toutes nos pièces de rechanges sont certifiées d'origine constructeur et garanties 2 ans. Cette garantie est obligatoirement subordonnée à un entretien annuel, réalisé par une entreprise qualifiée dès la première année d'utilisation (circulaire ministérielle du 09/08/78 – JO du 13/09/78), la main d'œuvre et les frais de déplacement restant à la charge de l'utilisateur (en l'absence de contrat d'entretien).

Notre politique nous interdit d'intervenir dans un logement sans la présence d'un adulte.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour tous les incidents ou accidents provoqués par fausses manœuvres, malveillances, sinistres, inondations, tremblement de terre et incendies.

Paiement comptant par chèque, carte bleue (à distance avec nos services à Marly) ou en espèce.

Tarifs des contrats d'entretien annuel TTC :

Chaudière gaz (basse température) 120€ TTC ou 10€ TTC par mois

Chaudière gaz condensation 144€ TTC ou 12€ TTC par mois

Chaudière fioul 156€ TTC (est compris le remplacement du gicleur) ou 13€ TTC par mois

Chaudière gaz basse température + chauffe-eau gaz 150€ TTC ou 12.5€ TTC par mois

Chaudière gaz condensation + chauffe-eau gaz 174€ TTC ou 14.5€ TTC par mois

Chaudière gaz condensation + panneaux solaire 168€ TTC ou 14€ TTC par mois

Chaudière gaz condensation + ballon thermodynamique 222€ TTC ou 18,50€ TTC par mois

Chaudière fioul condensation 180€ TTC (est compris le remplacement du gicleur) ou 15€ TTC par mois

Chaudière gaz pulsatoire 204€ TTC ou 17€ TTC par mois

Pompe à chaleur AIR/EAU 240€ TTC ou 20€ TTC par mois (avec recharge glycol si nécessaire)

Pompe à chaleur AIR/AIR 180€ TTC ou 15€ TTC par mois (hors recharge en R410)

Ballon thermodynamique 102€ TTC ou 8,50€ TTC par mois (hors remplacement de l'anode)

Pompe à chaleur + ballon thermodynamique 318€ TTC ou 26,50€ TTC par mois (hors recharge en R410)

Le contrat d'entretien comprend :

L'entretien annuel de la chaudière (y compris le déplacement).

En cas de panne **et en cas de panne seulement** (à la demande de l'abonné), le contrat inclus 2 interventions, les pièces de rechange restant à la charge de l'abonné. Au-delà de 2 interventions, la main d'œuvre sera facturé au taux de 48€ TTC / heure. Une intervention : comprends la visite de diagnostic et le dépannage même s'il est fait ultérieurement.

La visite annuelle d'entretien comprend :

Le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse, la vérification de la pompe, le réglage des débits gaz (si nécessaire), des organes de sécurité et de régulation.

La mesure de combustion et la fourniture du rapport de combustion. Une étiquette de contrôle sera apposée après entretien, indiquant le mois de passage.

Le regonflage du vase d'expansion à l'azote. Le contrôle de l'état du GLYCOL de l'installation solaire au réfractomètre.

Cette visite est programmée 1 mois à l'avance soit en matinée soit l'après-midi du lundi au vendredi.

En de cas panne :

Nous nous engageons à intervenir pour diagnostiquer la panne dans les 72 heures. Le délai d'approvisionnement des pièces de rechange est subordonné à leur disponibilité chez le fabricant car nous n'utilisons que des pièces certifiées d'origine. Ce délai s'entend du lundi au vendredi, toutefois nous assurons des interventions programmées le samedi matin pendant la période de chauffe.

Un devis est systématiquement réalisé et est envoyé au propriétaire du logement. Après l'acceptation du devis par vos soins, les pièces de rechange sont commandées et les travaux programmés.

Le contrat d'entretien ne comprend pas :

La remise en route la chaudière quel qu'en soit le motif (notamment au début de la période de chauffe).

Les pièces détachées, le détartrage, le ramonage du conduit de la chaudière et la purge des radiateurs.

Les interventions sur le thermostat d'ambiance et tout ce qui est en dehors de la chaudière (groupe de sécurité, limiteur de pression ...).

Le remplacement du ballon, vase d'expansion, anode quand celui ci nécessite la dépose de l'appareil ou plus de 2 heures de main d'œuvre.

La réparation des fuites éventuelles dans le circuit chauffage.

Notre contrat ne prend pas en charge les problèmes liés à la mauvaise qualité de l'eau (par exemple les dégâts liés au calcaire), le gel, les mauvaises manœuvres et les interventions non réalisées par nos soins.

Nous nous réservons le droit de refuser de conclure un contrat d'entretien lorsque la chaudière est jugée vétuste ou que l'installation est non conforme (notamment d'un point de vue de la réglementation gaz, électrique, ...).

Dans le cadre de ce contrat, si une non-conformité est décelée lors d'une de nos visites un courrier avec AR, vous sera envoyé. Nous pouvons dans la limite de nos prestations vous proposer un devis de remise en conformité. Nous ne pourrions déroger en aucun cas à ces obligations.

Contrat d'entretien Tva à taux réduit

A Marly, le/...../.....



Conclu entre :

SAS Technigaz Valengreen

ZAE des 10 Muids
7 rue Blaise Pascal
59770 MARLY
SIRET N° 40492767500037



Et le client :

Nom, prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Courriel :
Tél. : Portable :

Concernant le matériel suivant :

Désignation :
Marque :
N° de série :
Type d'énergie : Gaz de ville / Fioul / Propane*

Aidez-nous à faire un geste pour l'environnement, en acceptant la dématérialisation de nos courriers.



*rayer la mention inutile

Le présent contrat est souscrit pour la somme de €TTC pour la période du/...../..... au/...../.....

Mensualisation : oui / non*

*rayer la mention inutile

Signature du représentant de la SAS Technigaz Valengreen

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »

En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales du contrat figurant au dos du présent document. Je reconnais pouvoir bénéficier du taux de TVA réduit conformément à la législation française en vigueur à la date de signature du dit contrat. Je m'engage à fournir à la SAS Technigaz Valengreen l'attestation de TVA réduite complétée et signée.

Veuillez avoir l'amabilité de nous retourner un exemplaire du contrat daté, paraphé et signé avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que votre règlement.

Contrat d'entretien Tva à taux réduit

Prestation hors contrat

Main d'œuvre : 48€ TTC / heure

Déplacement : gratuit sur Marly

Zone 1 : 15€ TTC / trajet (en orange)

Communes d'Anzin, Aulnoy-lez-Valenciennes, Estreux, Famars, Saint-Saulve, Saultain, Trith-Saint-Leger et Valenciennes.

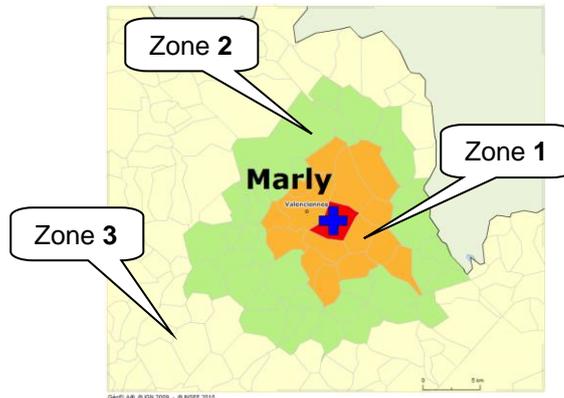


Zone 2 : 22€ TTC / trajet (en vert)

Communes d'Artres, Aubry-du-Hainaut, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Curgie, Escaupont, Hérin, Jenlain, La Sentinelle, Maing, Maresches, Onnaing, Petite-Forêt, Préseau, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont et Sebourg.

Zone 3 : 40€ TTC / trajet (en beige)

Au delà de la zone 2



Forfaits détartrage

Chaudière 100€ TTC (-30% si en contrat avec Technigaz)

Chauffe-eau gaz 80€ TTC (-30% si en contrat avec Technigaz)

Desembouage de l'installation de chauffage 300€ TTC pour moins de 10 radiateurs 400€ TTC au-

delà

Entretien seul (hors contrat)

Chaudière gaz 80€ TTC

Chaudière gaz condensation 100€ TTC

Chaudière fioul 115€ TTC (est compris le remplacement du gicleur)

Chaudière fioul condensation 137€ TTC (est compris le remplacement du gicleur)

Chauffe-eau gaz ou convecteur 80€ TTC

Chaudière gaz + chauffe-eau gaz 130€ TTC

Entretien poêle à granulés 150 € TTC

Ramonage

50€ TTC du conduit de cheminée de la chaudière dans le cadre d'une intervention d'entretien

65€ TTC du conduit de cheminée de la chaudière hors cadre d'une intervention d'entretien

90€ TTC du conduit de cheminée feu de bois ou poêle ou chaudière Fioul

Pompe à chaleur

150€ TTC pour l'entretien de la pompe à chaleur

90€ TTC pour la recharge en gaz R410 (< à 1 kg de recharge au delà 60€TTC/kilo supplémentaire)

Panneau solaire

6€ TTC le litre de Glycol

Détecteur de fumée

33€ TTC fourniture et pose d'un détecteur de fumée (conforme à la NF EN 14 604 avec piles au lithium garantie 5 ans)

Paraphe du client

